



Caf Trop perçu AAH quels droits

Par **SJMA**, le **16/05/2019** à **17:30**

Bonjour,

J'ai une pension d'invalidité 2ème catégorie depuis fin janvier 2018. Elle m'a été accordée fin septembre 2018 et j'ai perçu la totalité de la pension de 2018 en janvier et février 2019. La caf m'a écrit en janvier 2019 en indiquant la prise en compte de ma pension d'invalidité. J'ai continué à toucher la totalité de mon AAH. La CAF m'indique aujourd'hui que j'ai perçu trop d'AAH depuis janvier 2018 à cause de ma pension d'invalidité. Ils m'informent de devoir rembourser pratiquement 8000€, chose impossible aujourd'hui. Ai je droit de contester leur décision surtout en sachant que je n'ai perçu que L'AAH en 2018. Ont ils le droit de me demander les sommes de 2018?

Merci par avance pour votre réponse. Cordialement.

Par **Visiteur**, le **16/05/2019** à **17:56**

Bonjour

La CAF peut vous réclamer les montants érronés.

Si vous avez dépensé la totalité, il faut négocier un échelonnement du remboursement, mensuel, éventuellement par retenue sur vos futures versements.